

SÉANCE DU 10 MARS 2021

13

Date de convocation : 05/03/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : 05/03/2021 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Françoise RUFFAULT, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOARD, Emmanuel MUSSET, Pierre MOIRE, Pierre-Antoine VITEL, Bertrand NUFFER, Patrick LERETEUX, Tristan LEHEGARAT.

Absents : Magalie DUFOUR ayant donné pouvoir à Gildas BOUREL, Karine GUIBAUDET ayant donné pouvoir à Françoise RUFFAULT, Hélène KERBRAT ayant donné pouvoir à Josiane DETOC.

Secrétaire : Bertrand NUFFER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-15 EMPRUNT : REMBOURSEMENT ANTICIPE

M PASEK indique que dans le cadre d'une recherche de réduction des dépenses communales, et au regard des taux actuellement très bas, une renégociation des prêts communaux a été entreprise auprès des établissements bancaires.

Il ressort de ces discussions que la renégociation d'un seul prêt est financièrement intéressante.

En effet, les frais de remboursement anticipé dépassent les économies réalisées par la renégociation des taux d'intérêts.

Il s'agit du prêt n°0136102558404 dont le capital restant dû après l'échéance du 28/02/2021 est de 203 166.79€ dont le taux d'intérêt est de 2.65%. Cette renégociation permet à la collectivité d'économiser près de 5 000€.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le remboursement anticipé de ce prêt et sur ses nouvelles caractéristiques :

- Taux : Fixe à 0.57%
- Echéance : Trimestrielle
- Amortissement : Constant
- Indemnité de remboursement anticipé : 6 095€
- Commission d'engagement : 250€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le remboursement anticipé du prêt n°0136102558404 et les frais inhérents à cette opération,
- **Accepte** les nouvelles conditions du prêt telles que :
 - Taux : Fixe à 0.57%
 - Echéance : Trimestrielle
 - Amortissement : Constant
 - Indemnité de remboursement anticipé : 6 095€
 - Commission d'engagement : 250€
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

PRESENTATION INDEMNITES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entre autres, l'obligation de présenter annuellement un état des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout et des toutes fonctions exercées.

M VITEL indique qu'il trouve dommage que Mme DETOC, troisième adjointe, reçoive une indemnité inférieure à celle du quatrième adjoint, M BOUREL. Il s'agit d'un mauvais signal envoyé dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

M LE MAIRE rappelle que les indemnités ont été fixées en accord avec les intéressés. De plus, il est rappelé que Mme DETOC ne devait initialement pas être adjointe, mais conseillère municipale. C'est afin de répondre à l'obligation légale de présenter quatre et non trois adjoints comme prévu initialement que Mme DETOC a été proposée à ce poste. Aussi c'est au regard de ces faits et de ses missions que son indemnité est différente.

Mme DETOC indique qu'elle aurait effectué les mêmes missions si elle avait été uniquement conseillère municipale. Cette nomination a pour but de respecter la réglementation sur la parité. Elle précise également qu'elle est en accord avec cette différence d'indemnité.

2021-16 DETR : AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL

Afin de prendre en compte l'évolution des services techniques et de sécuriser le stockage du matériel, notamment le nouveau tracteur, un projet d'extension de l'atelier communal a été étudié.

15

Il s'agit d'une construction se basant sur une structure en bois, reposant sur les murs et les structures existantes. Le bardage sera composé de bois et d'inox. La toiture sera quant à elle constituée de bac acier.

Ces travaux sont évalués à 10 767.53€ HT.

A ces prestations s'ajoute la prestation de maçonnerie qui sera chiffré et présenté lors du conseil municipal.

Le projet est éligible à la DETR à hauteur de 40%. Il sera ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser la demande d'une subvention au titre de la DETR et de valider le plan de financement suivant :

- Coût du projet : 10 767.53€ HT.

Financement :

- Participation DETR : 4307€
- Fonds propres de la commune : 6460.53€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ces travaux,
- **Approuve** le plan de financement proposé,
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

2021-17 COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Au terme de l'exercice 2020 il est présenté au conseil municipal les résultats de l'exécution budgétaire du budget principal et des budgets annexes. Les comptes administratifs se résument ainsi :

BUDGET COMMUNE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2020
Recettes de fonctionnement de l'exercice (A)	936 040,91 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (B)	783 397,89 €
Résultat de fonctionnement l'exercice (C=A-B)	152 643,02 €
Résultats antérieurs reportés (D)	36 647,26 €
Résultat de la section de fonctionnement (E= C+D)	189 290,28 €

16

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (F)	208 329,63 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (G)	299 821,23 €
Résultat d'investissement de l'exercice (H = F-G)	- 91 491,60 €
Résultat antérieur reporté (I)	230 867,56 €
Résultat de la section d'investissement (J = H+I)	139 375,96 €

BUDGET ASSAINISSEMENT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2020
Recettes de fonctionnement de l'exercice (A)	31 897,09 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (B)	32 226,79 €
Résultat de fonctionnement l'exercice (C=A-B)	- 329,70 €
Résultats antérieurs reportés (D)	
Résultat de la section de fonctionnement (E= C+D)	- 329,70 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (F)	29 607,60 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (G)	18 508,52 €
Résultat d'investissement de l'exercice (H = F-G)	11 099,08 €
Résultat antérieur reporté (I)	6 813,91 €
Résultat de la section d'investissement (J = H+I)	17 912,99 €

BUDGET SPIC
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2020
Recettes de fonctionnement de l'exercice (A)	12 640,30 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (B)	9 758,42 €
Résultat de fonctionnement l'exercice (C=A-B)	2 881,88 €
Résultats antérieurs reportés (D)	2 022,82 €
Résultat de la section de fonctionnement (E= C+D)	4 904,70 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (F)	6 517,03 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (G)	6 785,82 €
Résultat d'investissement de l'exercice (H = F-G)	- 268,79 €
Résultat antérieur reporté (I)	3 068,48 €
Résultat de la section d'investissement (J = H+I)	2 799,69 €

BUDGET ZAC
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2020
Recettes de fonctionnement de l'exercice (A)	- €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (B)	1 426,92 €
Résultat de fonctionnement l'exercice (C=A-B)	- 1 426,92 €
Résultats antérieurs reportés (D)	- 4 443,44 €
Résultat de la section de fonctionnement (E= C+D)	- 5 870,36 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (F)	- €
Dépenses d'investissement de l'exercice (G)	- €
Résultat d'investissement de l'exercice (H = F-G)	- €
Résultat antérieur reporté (I)	- 85 689,53 €
Résultat de la section d'investissement (J = H+I)	- 85 689,53 €

BUDGET LOTISSEMENT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2020
Recettes de fonctionnement de l'exercice (A)	158 673,83 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (B)	159 283,75 €
Résultat de fonctionnement l'exercice (C=A-B)	- 609,92 €
Résultats antérieurs reportés (D)	182 021,08 €
Résultat de la section de fonctionnement (E= C+D)	181 411,16 €

18

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice (F)	157 522,51 €
Dépenses d'investissement de l'exercice (G)	111 688,75 €
Résultat d'investissement de l'exercice (H = F-G)	45 833,76 €
Résultat antérieur reporté (I)	- 86 223,14 €
Résultat de la section d'investissement (J = H+I)	- 40 389,38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les comptes administratifs 2020 présentés.

2021-18 COMPTES DE GESTION 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion de la Commune, des budgets annexes Assainissement, Lotissement, ZAC, et du SPIC Photovoltaïque, établis par le receveur municipal pour l'exercice 2020 et correspondant aux comptes administratifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les comptes de gestion 2020 présentés.

2021-19 AFFECTATION DU RESULTAT: COMMUNE

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 189 290.28€,
- Un excédent de la section d'investissement de 139 375.96€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat comme suit :

- **Reporter** la somme de 30 000€ en section de fonctionnement, compte R002,
- **Affecter** la somme de 159 290.28€ en section d'investissement, compte 1068,

- **Reporter** l'excédent de clôture de la section d'investissement, compte R001 : 139 375.96€.

2021-20 AFFECTATION DU RESULTAT : ASSAINISSEMENT

19

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un déficit de la section de fonctionnement de 329.70€,
- Un excédent de la section d'investissement de 17 912.99€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat comme suit :

- **Reporter** la somme de 329.70€ en section de fonctionnement, compte D002,
- **Reporter** l'excédent de clôture de la section d'investissement, compte R001 : 17 912.99€.

2021-21 AFFECTATION DU RESULTAT : SPIC

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 4 904.70 €,
- Un excédent de la section d'investissement de 2 799.69 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat comme suit :

- **Reporter** la somme de 4 904.70 € en section de fonctionnement, compte R002,
- **Reporter** la somme 2 799.69 € en section d'investissement, compte R001.

2021-22 AFFECTATION DU RESULTAT : ZAC

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un déficit de la section de fonctionnement de 5 870.36 €,
- Un déficit de la section d'investissement de 85 689.53 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat comme suit :

- **Reporter** la somme de 5 870.36 € en section de fonctionnement, article D002,
- **Reporter** la somme 85 689.53 € en section d'investissement, article D001.

2021-23 AFFECTATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 181 411.16 €,
- Un déficit de la section d'investissement de 40 389.38 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat comme suit :

- **Reporter** la somme de 181 411.16 € en section de fonctionnement, article R002,
- **Reporter** la somme 40 389.38 € en section d'investissement, article D001.

20

2021-24 FISCALITE : VOTE DES TAUX

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2021.

Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,39 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 17,26 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %.

Or, la taxe d'habitation disparaît. Son produit sera compensé par la perception de la part départementale de TFB.

Aussi, lors du vote des taux il s'agira de prendre en compte ce transfert de part départementale. Pour ce faire un nouveau taux d'imposition devra être constitué.

Ce nouveau taux d'imposition sera la somme du taux communal soit 17.26% et du taux départemental soit 19.90%.

Ainsi, dans le cas d'un maintien du taux d'imposition, le nouveau taux de la TFB sera de 37.16%.

Par ailleurs, le vote d'un taux de taxe d'habitation n'est pas nécessaire. Celui-ci est figé jusqu'en 2022. Il continuera à s'appliquer sur ce qu'il reste de bases TH, la base de TH sur les résidences secondaires (THRS) et éventuellement sur la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

La TFNB n'est pas impactée par ces changements.

Ainsi, un maintien des taux prenant en compte la disparition de la TH se présenterait tel que :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,16 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %.

M MUSSET émet l'avis que la suppression d'une ressource fiscale pour une collectivité, ait par la suite des conséquences sur les dotations attribuées aux collectivités. En effet, la compensation par l'état de ces ressources, alors qu'il paraît ne pas avoir de nouvelles ressources, se fera au détriment de dotations futures. Ainsi la question d'une augmentation de fiscalité locale se pose afin d'anticiper cette baisse future.

M LE MAIRE considère que l'année écoulée a été très difficile. Il ne semble donc pas opportun de faire subir à la population une fiscalité plus importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

21

➤ **Fixe** les taux d'imposition tels que :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,16 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %.

2021-25 BUDGETS 2021 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49.

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés, il est proposé au conseil municipal une répartition des charges de personnels telle que :

Budget	Montant BP 2021
Assainissement	10 632,21 €
ZAC	611,54 €
Lotissement	407,69 €
SPIC	1 426,92 €
Total	13 078,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Approuve** la répartition des charges de personnel proposées.

2021-26 BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 comme présenté:

BUDGET COMMUNE

Compte	Dépenses de fonctionnement	BP 2021
11	Charges à caractère général	217 725,00 €
12	Charges de personnel	534 015,00 €
14	Atténuations de produits	315,00 €
22	Dépenses imprévues	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	201 622,11 €
42	Opérations d'ordre de transfert	27 705,09 €
65	Autres charges de gestion courante	79 250,52 €
66	Charges financières	32 374,22 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
	Total dépenses	1 095 606,94 €

Compte	Recettes de fonctionnement	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 000,00 €
13	Atténuations des charges	15 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert	8 132,83 €
70	Produits des services	105 710,00 €
73	Impôts et taxes	500 069,00 €
74	Dotations et participations	285 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	141 135,98 €
76	Produits financiers	3 435,13 €
77	Produits exceptionnels	6 224,00 €
	Total recettes	1 095 606,94 €

22

BUDGET COMMUNE

Compte	Dépenses d'investissement	2021
020(Dél)	Dépenses imprévues	22 078,53 €
20	Immobilisations incorporelles	38 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	80 200,00 €
23	Immobilisations en cours	314 354,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	120 880,54 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
D40	Opérations d'ordre de transfert	8 132,83 €
		0,00 €
D001	Solde d'exéc. de la section d'invest. reporté	0,00 €
	Total des dépenses d'investissement	584 145,90 €

Compte	Recettes d'investissement	2021
1	Solde reporté	139 375,96 €
R021	Virt de la section de fonctionnement	201 622,11 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	27 705,09 €
10	Dotations, fonds divers (dont affectation du résultat)	181 290,28 €
13	Subventions d'investissement	21 900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	
27	Autres Immobilisations financières	12 252,46 €
24	Produits de cession	0,00 €
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	444 769,94 €
	Total des recettes d'investissement cumulées (dont 1068)	584 145,90 €
	Affectation du résultat de fonctionnement (1068)	159 290,28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour, 2 oppositions (M MOIRE, M MUSSET) 1 abstention (M VITEL) :

- **Approuve** le budget principal de la commune.

2021-27 BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 comme présenté:

23

BUDGET ASSAINISSEMENT

	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	36 817,09 €
011 Charges à caractère général	6 520,30 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 632,21 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 342,99 €
66 Charges financières	2 192,55 €
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	329,70 €
023 Virement à la section d'investissement	3 799,34 €
Recettes de fonctionnement	36 817,09 €
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 317,09 €
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	33 500,00 €
77 Produits exceptionnels	- €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	BP 2021
Dépenses d'investissement	178 779,01 €
16 Emprunts et dettes assimilées	15 461,92 €
20 Immobilisations Incorporelles	25 000,00 €
23 Immobilisations en cours	135 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 317,09 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
Recettes d'investissement	178 779,01 €
040 Opérations d'ordre entre section	13 342,99 €
13 Subventions investissement	66 073,60 €
16 Emprunt et dettes assimilées	77 650,09 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 912,99 €
021 Virement de la section de fonctionnement	3 799,34 €

24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget assainissement de la commune.

2021-28 BUDGET PRIMITIF 2021 SPIC

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 comme présenté:

BUDGET SPIC

25

	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	16 904,70 €
011 Charges à caractère général	2 429,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 426,92 €
66 Charges financières	1 547,17 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517,03 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	- €
023 Virement à la section d'investissement	4 984,58 €

Recettes de fonctionnement	16 904,70 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 904,70 €
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	12 000,00 €

BUDGET SPIC

	BP 2021
Dépenses d'investissement	14 301,30 €
16 Emprunts et dettes assimilées	6 785,82 €
21 Immobilisations corporelles	7 515,48 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €

Recettes d'investissement	14 301,30 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 799,69 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517,03 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 984,58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget SPIC de la commune.

2021-29 BUDGET PRIMITIF 2021 ZAC

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 comme présenté:

BUDGET ZAC

	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	7 871,36 €
011 Charges à caractère général	1 389,46 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	611,54 €
067 Charges exceptionnelles	- €
002 Déficit de fonctionnement reporté	5 870,36 €

26

Recettes de fonctionnement	7 871,36 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 871,36 €

BUDGET ZAC

	BP 2021
Dépenses d'investissement	93 563,89 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 874,36 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 689,53 €

Recettes d'investissement	93 563,89 €
16 Emprunts et dettes assimilées	93 563,89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget ZAC de la commune.

2021-30 BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT

Il sera proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 comme présenté:

BUDGET LOTISSEMENT

	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	295 674,21 €
011 Charges à caractère général	5 182,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	407,69 €
66 Charges financières	1 429,47 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	106 222,11 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 429,47 €
023 Virement à la section d'investissement	52 467,49 €

Recettes de fonctionnement	295 674,21 €
002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	181 411,16 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	112 833,58 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 429,47 €

BUDGET LOTISSEMENT

	BP 2021
Dépenses d'investissement	158 689,60 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 389,38 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	112 833,58 €
16 Emprunts et dettes assimilées	5 466,64 €
Recettes d'investissement	158 689,60 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	106 222,11 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	52 467,49 €

27

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget lotissement de la commune.

2021-31 MARCHE PUBLIC : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET PROSPECTIVE STEP

L'aménagement de la ZAC de la Croisée des chemins prévoit la création de 205 logements sur une période de 15 ans soit environ 400 équivalents-habitants supplémentaires.

La STEP reçoit actuellement une charge polluante d'environ 538 équivalents habitants pour une capacité nominale de 650.

Aussi, une étude doit être menée afin d'établir une prospective sur son devenir mais également sur l'amélioration du réseau.

Une procédure de marché public a donc été lancée afin de recruter la société qui aura pour mission la réalisation du Schéma directeur de l'assainissement collectif, diagnostic et prospective des réseaux et de la STEP.

Le schéma devra prendre en compte le projet de ZAC en cours sur le territoire communal ainsi que son calendrier prévisionnel. Une attention particulière sera apportée au futur de la STEP au regard du projet de ZAC en cours et à la prise en charge des nouvelles charges polluantes. L'objectif est de dégager des scénarios d'évolution du système d'assainissement collectif et particulièrement de la STEP.

Le SDA est découpé en 5 parties techniques à exécuter distinctement :

Phase 1 : Etats des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement

Phase 2 : Campagnes de mesures des débits et des charges polluantes

Phase 3 : Mise à jour de localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau

Phase 4 : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement - diagnostic

Phase 5 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

Les offres ont été reçues le 11 décembre 2020. Une analyse des offres a été effectuée. La CAO ainsi que la commission assainissement se sont réunies le 03/03/2021 à 19h00. Après présentation et délibération les commissions ont émis un avis favorable aux conclusions de cette étude.

28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'analyse des offres,
- **Approuve** le choix de la CAO,
- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise NTE pour un montant de 18 289.50€ HT soit 21 947.40€ TTC.
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

INFORMATION DIVERSES

M BOUREL informe le conseil municipal que l'agence de l'eau a confirmé que la pollution de la rivière survenue l'année dernière est bien due à l'activité de la carrière : une fuite d'eau au PH trop acide.

Depuis, il a été imposé à la carrière une surveillance journalière ainsi que la mise en place de disposition sécurisant les rejets notamment un système d'arrêt automatique en cas de rejet trop acide.

E MUSSET interroge la commune sur le devenir la boulangerie.

M LE MAIRE indique que pour le moment aucun projet concret n'est à l'étude. Cependant, il souhaite présenter le sujet de la boulangerie à « SOS Village ».

Mr VITEL relaie les demandes de l'association VIAMI sur la possibilité d'occuper le logement associé à la boulangerie pour l'accueil de migrant.

M LE MAIRE répond que la demande est à l'étude du côté de la communauté de communes.

M BOUREL informe le conseil municipal que des lenteurs et des difficultés d'accès au site ainsi qu'aux boîtes mail de la commune ont eu lieu ce jour. Ces problèmes sont liés à l'incendie qui est survenu dans le data center de l'entreprise OVH hébergeur du site de la commune.

M LE MAIRE informe le conseil municipal que la commune va bénéficier d'une subvention de 8 073.60€ au titre de la mise à niveau du système de communication des télésurveillances de la STEP.

M LE MAIRE informe le conseil municipal du départ prochain de la collectivité de Mme PELE, la bibliothécaire, ainsi que de M MATHEY, directeur adjoint de l'ALSH. Une procédure de recrutement sera lancée dans les plus brefs délais.

Fin du conseil municipal 23h40.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 avril 2021 à 20h00

N. BOURNONVILLE		F. RUFFAULT	Ayant donné pouvoir à Mme RUFFAULT
P. LERETEUX		J. DETOC	
G. BOUREL		M. DUFOUR	Ayant donné pouvoir à M BOUREL
K. GUIBAUDET		G. PASEK	
I.RENOUARD		T. LEHEGARAT	
H. KERBRAT	Ayant donné pouvoir à Mme DETOC	B. NUFFER	
E.MUSSET		P. MOIRE	
P.A VITEL			